

“Il y a un énorme problème de rencontre”



Guy et Jeannette Tisserant.

A 44 ans, Guy Tisserant a déjà vécu plusieurs vies. Ingénieur en informatique manageant une cinquantaine de personnes à la Lyonnaise de banque, il a poursuivi en parallèle une fulgurante carrière de sportif de haut niveau. Le triple médaillé d'or paralympique de tennis de table a aujourd'hui raccroché sa raquette pour endosser un nouveau costume et un nouveau défi : celui de chef d'entreprise. Entretien avec celui qui a su transformer son handicap en “double compétence”.

COMMENT VOUS EST VENUE L'IDÉE DE CRÉER TH CONSEIL ?

Guy Tisserant : Lorsque j'ai décidé d'arrêter la compétition en 1998 après ma médaille d'or aux Championnats du monde, j'ai conservé la présidence de mon club. Nous voulions créer une coupe du monde handisport de tennis de table et je recherchais des sponsors. Parmi les entreprises que j'ai contactées, beaucoup me demandaient des conseils pour recruter des personnes handicapées. Elles ne savaient pas du tout comment s'y prendre devant la multitude de structures et d'associations spécialisées. En face, les personnes handicapées sont tout aussi perdues. Lorsque je suis entré dans le monde du travail, il n'y avait aucune structure d'aide à l'insertion. Aujourd'hui, il en existe beaucoup et malgré tout on constate un taux de chômage de 27 % chez les TH. Il y a un énorme problème de rencontre. Je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire.

QUELS SERVICES PROPOSE TH CONSEIL ?

Guy Tisserant : Depuis septembre 2004 nous accompagnons des entreprises dans la maîtrise d'ouvrage comme dans la maîtrise d'homme, c'est-à-dire que nous agissons aussi bien comme conseil dans l'aménagement ergonomique d'un poste de travail, que dans la mise en place d'une véritable politique en faveur des personnes handicapées dans une entreprise. L'objectif est, après avoir analysé le fonctionnement de l'entreprise, de proposer des solutions pour faciliter l'intégration des personnes handicapées, et la sous-traitance en milieu protégé, en vue d'élaborer une véritable politique du handicap. Nous avons un avantage certain, avec mon épouse nous avons la “double compétence” : nous connaissons à la fois le monde du travail et celui du handicap ! C'est tout autant un projet de vie qu'un projet professionnel. C'est pour cela que nous avons choisi le label entreprise

plutôt que le label associatif : c'est un symbole, la preuve que l'on peut aussi créer lorsque l'on est handicapé.

LA NOUVELLE LOI PROMET-ELLE SELON VOUS, UNE MEILLEURE INTÉGRATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS ?

Guy Tisserant : Son premier mérite est d'avoir obligé les différents acteurs à soulever les problèmes et à en discuter. Par rapport aux lois de 1975 et de 1987, il y a en outre des avancées : le guichet unique des Maisons du handicap, la prestation de compensation, sans oublier les décrets qui devront être pris avant fin juin 2005 ! Il faut savoir qu'on attend toujours certains décrets d'application relatifs à la loi de 1975 ! Il faudra enfin que cette loi ait les moyens financiers de ses ambitions.

ET LA RÈGLE DU “UN POUR UN” ?

Guy Tisserant : Jean-François Chossy (ndlr : rapporteur de la loi à l'Assemblée nationale), m'a consulté et je lui ai dit que je ne considérais pas cela comme une bonne idée. Cela va rendre plus difficile l'embauche des personnes victimes d'un handicap lourd qui avant comptaient pour plusieurs “unités” dans le taux de 6 % instauré par la loi de 1987. Cela va aussi pénaliser les entreprises qui avaient bien joué le jeu jusqu'à maintenant pour se mettre en conformité. Elles devront embaucher à nouveau ou payer leur cotisation Agefiph ! Je sais qu'il y aura un calcul au prorata mais il n'interviendra qu'a posteriori. Même si l'argument avancé est celui de l'éthique, j'estime que ce n'est pas excellent en termes de sensibilisation au handicap. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

● TH conseil : www.thconseil.fr